



Concours externe et interne

Recrutement Assistants et Assistantes de Service Social des administrations de l'Etat au sein du ministère des armées - au titre de 2020

(Arrêté du 18 Mai 2020 – JO du 26 mai 2020)

- Nombre de poste est de : **25**
· Concours externe 16 postes – concours interne 9 postes.
- Ouverture des inscriptions : **26 mai 2020**
- Date limite de retrait du dossier d'inscription **jusqu'au 26 juin 2020** cachet de la poste faisant foi
- Date de clôture des inscriptions : **9 juillet 2020.**
- Epreuve Orale : **à compter du 14 Septembre 2020**

⇒ **MODALITES D'INSCRIPTION**

Pour les concours externe et interne, le formulaire d'inscription doit être complété sur internet à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

Les inscriptions ne doivent pas être effectuées à partir d'un poste équipé ISPT (Internet sur le poste de travail). **L'adresse mail utilisée doit être une adresse personnelle.**

- **Inscription par internet : du 26 mai 2020 au 26 juin 2020 – 12h00, heure de Paris.**

Les candidates et candidats qui ont validé leur inscription peuvent modifier les données de leur dossier grâce au numéro d'inscription et de certificat attribués lors de leur inscription.

Un document « PDF » attestant leur inscription leur est proposé.
Ce document n'est pas à transmettre au CMG de Lyon.
Ils reçoivent un mail de confirmation d'inscription.

Les candidates et candidats transmettent les pièces requises et le dossier RAEP dématérialisés par mail, au plus tard le 9 juillet 2020, date de clôture des inscriptions, avant 12 h 00, heure de Paris, à **l'adresse fonctionnelle** suivante : cmg-lyon.recrutement.fct@def.gouv.fr

- **Inscription par voie postale : jusqu'au 26 juin 2020**

Les candidates et candidats n'ayant pas accès à Internet, peuvent demander par voie postale, leur dossier d'inscription jusqu'au 26 juin 2020, cachet de la poste faisant foi, auprès du :

Les candidates et candidats doivent impérativement joindre à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leur nom et adresse.

Après avoir rempli, daté et signé le formulaire d'inscription, les candidates et candidats l'adressent avec les pièces requises et le dossier RAEP par voie postale, au plus tard le 9 juillet, cachet de la poste faisant foi, au CMG de Lyon à l'adresse ci-dessous mentionnée.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET POSTE APRÈS LE 9 JUILLET EST REJETÉ.

➤ **L'épreuve orale** se déroulera à Lyon : le **14 septembre 2020**.

Toute candidate ou tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite peut bénéficier, à sa demande, **au recours à la visioconférence pour passer l'orale**.

Cette demande doit être formulée par écrit au CMG de Lyon, à l'adresse fonctionnelle ou à l'adresse mentionnée ci-dessus, **au plus tard le 14 août 2020**.

- Un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'Administration et comportant la mention « aménagement relatif à la visioconférence » doit être joint à cette demande.

➤ **Affectation**

Les lauréates et lauréats doivent accepter l'affectation qui leur est notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions. S'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur est imparti au moment de la notification d'affectation, ils sont réputés renoncer au bénéfice du concours.

PARIS, le 26 Mai 2020